

Info Crotenay Février 2025

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/01/2025

Présents : Olivier CAVALLIN, Raphaël COTE, Florian CASEAUX, Loïs MATIVET, Damien SARTORIS, Benjamin PETOT, Félicien JOUHAM, Carole FAIVRE et Amandine MARCHIONINI

Absents excusés : Thierry ROCHE, Gérald BESANCON

Secrétaire de séance : PETOT Benjamin

Le quorum est atteint

Le compte rendu du conseil du 10/12/2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. CARRIERES AYEL

Les carrières AYEL ont changé de statut juridique et sont désormais dénommées SAS CARRIERES AYEL. Une délibération d'autorisation d'exploitation a été prise pour que la SAS CARRIERES AYEL exploite les parcelles ZB 2 à 9 19-128 et ZA 1 à 6. Délibération votée à l'unanimité.

2. DROIT DE PREEMPTION

La commune n'exerce pas son droit de préemption concernant la vente de M.CIONCO.

3. MONUMENT AUX MORTS

Un devis de nettoyage du monument aux morts et du remplacement d'une plaque en marbre a été réalisé par la société REGARD pour un montant de 1900€ H.T. Des subventions sont possibles, notamment une participation du ministère de la Défense à hauteur de 50% de la subvention accordée. Le conseil autorise à l'unanimité M. Le Maire à entreprendre les démarches administratives.

4. INFORMATIONS DIVERSES

- Un long travail de recensement des adresses et numéro de rue de la commune a été réalisé en collaboration avec les services de La Poste, pour répondre aux exigences nationales pour les services de secours et postaux. Des numéros vont être distribués aux adresses manquantes. De plus, un nom de rue a dû être créé pour le « chemin de la station d'épuration et de l'antenne relais ». Ce chemin portera le nom « chemin de la Combette au beurre ». Unanimité

- Notre agent communal Benoit Vallet va prochainement quitter ses fonctions au sein de la commune. Un rendez-vous avec le centre de gestion, M. Le Maire est fixé afin d'entreprendre les démarches administratives. Benoît sera reçu par Les adjoints et le Maire.

La commune lance un appel à candidature pour le futur poste à pourvoir.

- Les nouveaux horaires de la Mairie sont les suivants :

Lundi 8h30 – 12h00	fermé l'après-midi
Mardi 8h30 12h00	fermé l'après-midi
Mercredi 8h30 – 12h00	fermé l'après-midi
Jeudi 8h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Vendredi 8h30 – 12h00	13h30 – 19h00